

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS PU-2532 (secteur du Domaine-Vert Nord) ET PU-2533 (ensemble de la Ville)

Avis aux personnes intéressées par des projets de règlement de zonage

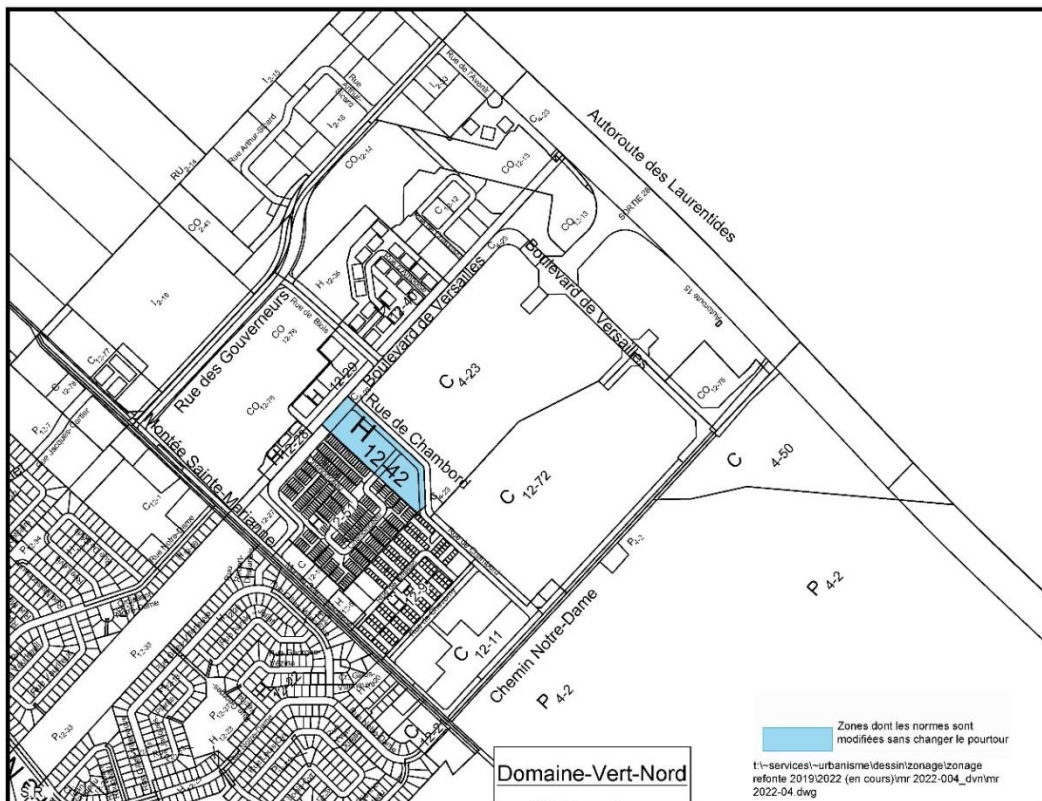
QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 27 juin 2022 a adopté les projets de règlement suivants :

Projet de règlement numéro PU-2532 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- permettre les bâtiments multifamiliaux d'au plus 350 logements dans la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- retirer l'obligation d'augmenter la superficie minimale des terrains en fonction du nombre de logements pour les habitations multifamiliales dans la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- permettre que l'ensemble des cases de stationnement soient situées à l'intérieur, incluant celles pour visiteurs pour la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- augmenter la superficie maximale pour un bâtiment accessoire destiné à un usage public, pour la zone H 12-42;
- exiger que la gestion des déchets soit faite à l'intérieur des bâtiments, à l'exception des matières organiques dans la zone H 12-42 dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2532 est bien décrit dans le titre et concerne la zone H 12-42, dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

QUE la zone se situe dans le secteur du Domaine-Vert Nord et est illustrée au plan ci-après :



QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Projet de règlement numéro PU-2533 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- augmenter les exigences de végétalisation dans les stationnements pour les usages d'habitation;
- permettre la réduction du nombre minimale de cases de stationnement pour les habitations multifamiliales et mixtes sous certaines conditions;
- réduire les normes minimales de stationnement pour les habitations multifamiliales et mixtes;
- exiger qu'une partie des cases de stationnement soit aménagées dans un stationnement intérieur pour certaines habitations multifamiliales et mixtes;
- augmenter les exigences de végétalisation pour les habitations multifamiliales et mixtes;
- harmoniser les normes de stationnement pour les habitations multifamiliales et mixtes en projet intégré avec celles hors projet intégré.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2533 est bien décrit dans le titre et concerne l'ensemble du territoire.

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DISPOSITIONS COMMUNES

QUE la description et l'illustration de la zone du projet de règlement numéro **PU-2532** et des zones contiguës ainsi que les projets de règlement **PU-2532** et **PU-2533** peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et des copies peuvent être obtenues, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où le plan peut y être agrandi.

Qu'une assemblée de consultation sera tenue le **19 juillet 2022, à 17 heures**, pour les règlements numéros **PU-2532** et **PU-2533**, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, par l'intermédiaire d'un membre du conseil tel que désigné par le maire, soit l'élue municipale désigné comme étant le président du comité consultatif d'urbanisme, et, en son absence, le deuxième membre du conseil municipal nommé pour siéger sur ce comité. Au cours de cette assemblée de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ces sujets.

Donné à Mirabel, ce 28 juin 2022

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate